



La Fédération internationale
des travailleurs domestiques

Les Travailleuses Domestiques Migrantes Parlent De La Législation Du Travail

PODCAST

18/12/2022

TRANSCRIPTION

Animatrice : Bonjour ! Bon après-midi ! Bonsoir à ceux et celles qui nous écoutent aujourd'hui ! Nous sommes la Fédération internationale des travailleurs et travailleuses domestiques. En ce moment nous sommes au Qatar où nous avons rencontré un groupe merveilleux de dirigeant.e.s de travailleuses domestiques migrant.e.s qui proviennent de divers pays et qui sont toujours très motivé.e.s. Nous avons appris par les médias qu'il y a beaucoup de réformes en cours. Nous aimerions les comprendre et en savoir davantage. Aujourd'hui, nous sommes accompagnées de Roula, Anna, Maria et Caroline. C'est un grand plaisir de vous avoir toutes avec nous aujourd'hui. Merci d'être venues.

J'aimerais commencer par vous, Roula. Vous me parliez tout à l'heure de la liberté des travailleuses domestiques au Qatar. Quelle est leur situation au quotidien ? Qu'est-ce qui est autorisé ? Qu'est-ce qui ne l'est pas ?

Roula : Tout d'abord, la liberté... Nous n'avons pas de liberté. Donc, nous ne pouvons pas exprimer nos idées. D'abord, quand vous venez ici, vous ne pouvez pas garder vos pièces d'identité. C'est une première chose, vous n'avez pas la liberté d'avoir avec vous vos propres pièces d'identité. La deuxième chose, c'est le téléphone. Si vous n'avez pas de téléphone, vous n'avez pas la liberté de téléphoner ou de parler à vos proches, de parler à vos amis, de savoir ce qui se passe ailleurs. Donc, vous êtes dans l'ignorance totale. Et la troisième chose, c'est le logement. La plupart des travailleuses domestiques dorment dans de mauvaises conditions car ils/elles n'ont pas de chambre privée. Il y a quelques-uns/unes qui dorment dans la cuisine, d'autres dans le cellier. Dans ces endroits, n'importe qui peut venir à tout moment.

La plupart de ces personnes se couchent tard, donc vous ne pouvez pas dormir dans la cuisine alors que d'autres personnes mangent encore dans le salon. Quelques-uns [employeurs] sortent le soir et puis quand ils reviennent ils entrent dans la cuisine pour chercher quelque chose à manger. Enfin, vous pouvez imaginer... La plupart de ces travailleuses domestiques utilisent le téléphone dans les toilettes parce qu'ils/elles n'ont pas de pauses pendant la journée. Ils/elles ne sont pas autorisé.e.s à utiliser le téléphone. Alors, les plus intelligent.e.s cachent leurs téléphones et les utilisent dans cet endroit privé. Donc, après deux ou trois heures de travail, vous demandez la permission et vous sortez de la salle. Vous avez donc une petite pause de 15 minutes et vous vous connectez sur Internet ou vous téléphonez à votre famille. Voilà comment la plupart des travailleuses domestiques souffrent de ce manque de liberté.

 Genève, Suisse

 info@idwfed.org



La Fédération internationale
des travailleurs domestiques

Animatrice : Il semble que pour que les travailleurs/euses domestiques puissent mener une vie normale, une vie quotidienne normale, il y a tellement d'obstacles à ce qu'ils peuvent ou ne peuvent pas faire. Certains d'entre eux sont liés à la loi, d'autres à la culture, d'autres encore aux barrières linguistiques, etc. Il est très important que nous réfléchissions au droit du travail qui est censé s'appliquer à tous les travailleurs et à toutes les travailleuses, mais je crois comprendre que les travailleurs.euses domestiques luttent toujours pour accéder aux dispositions les plus élémentaires de la loi. Je vais donc m'adresser à Anna. Anna, qu'en est-il des jours de repos, des vacances ou des jours de congé maladie ? Quelle en est la situation pour les travailleurs.euses domestiques ? Sont-ils/elles en mesure d'accéder à ces droits fondamentaux du travail ?

Anna : Comme nous le savons tous et toutes, le Qatar a déjà mis en œuvre les droits des travailleurs.euses domestiques et l'un d'entre eux est le droit à avoir des jours de congé. Mais pas tous/toutes [les travailleurs.euses] peuvent avoir des jours de congé. Nous ne parlons pas seulement des vendredis mais au moins les employeurs ou les parrains peuvent donner aux travailleurs.euses domestiques 24 heures de repos et c'est à eux/elles de rester à la maison ou de sortir pour passer du temps avec leurs amis ou leurs familles. Et en même temps, pas tous les travailleurs et toutes les travailleuses domestiques bénéficient de vacances.

Animatrice : Alors, Anna, comment se fait-il qu'il n'y ait pas un contrat unique et standardisé : certain.e.s travailleurs.euses domestiques peuvent avoir un jour de congé, d'autres ne peuvent pas avoir de jour de congé du tout, et tout dépend du parrain ?

Anna : Eh bien, le contrat stipule qu'il y a un jour de congé. Mais parfois, cela dépend des parrains ou des employeurs qui ne veulent pas donner de jours de congé à leurs employé.e.s domestiques. Je pense que nous devrions vraiment mettre en œuvre... C'est déjà le cas mais il n'y a que les parrains qui ne veulent pas respecter les règles.

Animatrice : C'est très intéressant, parce que dans beaucoup d'autres pays du Moyen-Orient, il n'y a

pas de lois, mais au Qatar, il y a des lois - c'est écrit dans le contrat - et pourtant vous pouvez vous trouver dans une situation où beaucoup de travailleurs/euses migrant.e.s n'ont pas de jour de repos, par exemple.

Maria, pour en venir à vous, quel est l'état d'avancement de la mise en œuvre de toutes ces réformes au Qatar ? Constatez-vous des progrès ? Est-ce qu'elles sont appliquées ? Pourriez-vous nous parler un peu de la réalité quotidienne des travailleurs.euses domestiques par rapport à ces lois ?

Maria : Maintenant, en fait, le Qatar a déjà une loi sur le travail domestique, depuis 2017. Elle a déjà été mise en œuvre et certains d'entre eux (employeurs) ont déjà donné à leurs travailleurs.euses domestiques leur jour de congé.

Mais certains d'entre eux/elles n'ont pas de jour de congé, je parle surtout des employeurs qui ne connaissent pas la loi sur le travail domestique. Donc, je pense que ce qu'il nous faut, c'est la mise en œuvre pleine de la loi sur le travail domestique afin que nous puissions accéder à notre jour de congé hebdomadaire juste pour nous épanouir, pour avoir un moment de détente après toute une journée ou toute une semaine de travail. Voilà, c'est ça.

Animatrice : Il est également très intéressant de noter que le jour de repos que vous réclamez peut être envisagé de deux manières différentes : c'est le jour de repos qui peut être passé hors de la maison, mais c'est aussi un jour de repos à la maison. Mais les employeurs, quand vous êtes chez eux, ils font comme si vous étiez toujours prête à travailler. Peu importe l'heure, que ce soit un vendredi ou non, le travail doit continuer. Donc, que peut faire le gouvernement pour renforcer la mise en œuvre, parce que le gouvernement a déjà adopté cette loi alors, quand nous pensons à la mise en œuvre... Imaginez notre public qui nous écoute aujourd'hui et qui se demande : qu'est-ce qui devrait se passer pour que ces lois qui existent sur le papier deviennent une réalité ?

Maria : En fait, certain.e.s employeurs.euses ont déjà accepté la loi sur le travail domestique, ils ont déjà accordé un jour de congé à leurs travailleurs.euses,



La Fédération internationale
des travailleurs domestiques

même si certain.e.s d'entre eux/elles [employeurs.euses] ont dit qu'ils/elles [les travailleurs.euses] resteraient dans leurs chambres ou se reposeraient pendant 24 heures le vendredi, mais certains d'entre eux/elles autorisent simplement leurs travailleurs.euses domestiques à sortir et à s'amuser avec leurs amis, avec leurs familles qui travaillent aussi ici au Qatar. Pourtant, le gouvernement doit s'assurer de bien diffuser l'information aux employeurs.euses sur l'existence de cette loi et sur la nécessité de l'appliquer pleinement pour avoir une meilleure relation avec leurs travailleurs.euses domestiques parce que, vous savez, en tant qu'êtres humains, nous avons besoin d'un jour de repos pour détendre nos esprits pour des raisons de santé mentale, pour détendre nos corps pour une question de santé physique, donc c'est très utile.

Animatrice : Absolument ! Caroline, que se passe-t-il ... si vous pouviez nous parler un peu des efforts de sensibilisation ? Maria disait que certain.e.s employeurs.euses ne connaissent pas la loi, tandis que d'autres la connaissent et l'ignorent, mais qu'il doit y avoir un véritable travail de collaboration pour diffuser ces informations. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur les activités de sensibilisation en cours et sur le type de liens à développer pour que cette mise en œuvre de la loi ait lieu ?

Caroline: Nous avons besoin d'avoir des liens plus étroits au niveau des ministères du gouvernement, en particulier le ministère du Travail. Nous devons discuter davantage de la loi sur le travail domestique car elle a été adoptée en 2017. Et nous, en tant que travailleurs.euses domestiques, luttons pour diffuser cette information auprès des employeurs.euses. Donc, je pense et je suis sûre, sûre à 100%, que nous avons besoin de plus de temps pour pouvoir nous réunir autour d'une table et débattre avec les représentants du ministère du Travail parce que ce sont eux qui vont mettre en œuvre cette loi. Ce sont eux qui ont élaboré la loi, et nous, les travailleurs.euses domestiques, nous connaissons bien sûr nos droits. Nous devons nous battre pour nos droits, mais les liens avec le gouvernement [sont nécessaires] parce que nous ne pouvons pas simplement sortir dans la rue, parler, faire du bruit, parce qu'ici au Qatar, ce n'est pas autorisé.

Nous pouvons être expulsées si nous faisons ça. Donc, pour moi, la meilleure chose qu'on peut faire est de nous asseoir autour d'une table avec le ministre du Travail et de discuter de la façon dont nous pouvons diffuser le contenu de la loi et faire en sorte que les parrains respectent les règles et la loi qui a été adoptée en 2017.

Animatrice : Absolument. Parce que souvent, on nous dit qu'une fois que les gens connaissent leurs droits, les choses s'améliorent, mais ce n'est pas suffisant. Supposons que je connais mes droits mais en même temps je suis enfermée dans une maison avec mon employeur 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et que mes droits ne s'appliquent pas. Il ne s'agit pas seulement de ma prise de conscience mais surtout de ce que Caroline disait, d'établir les bons liens, de faire des efforts de collaboration pour que toutes ces réformes légales portent leurs fruits.

Quelques obstacles rencontrés par les travailleurs.euses domestiques migrant.e.s sont liés à leur migration. Ils/elles arrivent avec un statut différent dans un pays différent : certain.e.s sont des citoyens.ne.s, d'autres non. Et ceux/celles qui ne le sont pas composent également différents groupes : il y a les migrant.e.s qui ont plus de libertés et ceux/celles qui sont sous le système de la Kafala ou le système de parrainage. Ce sont justement les travailleurs.euses dont nous avons parlé aujourd'hui. Le 18 décembre est la Journée internationale des migrants. J'aimerais donc que vous transmettiez votre message aux personnes qui nous écoutent aujourd'hui. Comment s'est déroulé votre propre parcours migratoire ? C'est une chose que vous avez en commun, mais vos expériences personnelles ont été diverses. Saviez-vous ce que vous savez aujourd'hui en arrivant au Qatar ? Qui souhaiterait partager son histoire avec nous ?

Caroline : Le Qatar n'est pas le premier pays où j'ai voyagé pour travailler. J'ai déjà travaillé aux Émirats arabes unis [EAU]. Mon expérience aux EAU n'a pas été très agréable parce que mon parrain, en fait, la mère de mon parrain, m'a envoyée en prison en m'accusant d'avoir volé son argent et ses bijoux. J'ai donc été emprisonnée pendant trois jours. Après trois jours, j'en suis sortie grâce à mes collègues



La Fédération internationale
des travailleuses domestiques

d'Éthiopie. Elle a dit qu'elle a vu qui avait pris l'argent et qui avait pris les bijoux. C'est donc à ce moment-là que j'ai été relâchée. Mais imaginez être en prison sans aucune communication, vous ne savez pas où demander de l'aide parce qu'ils sont émiratis. Ils ne vous écoutent pas car c'est votre première fois. C'était la première fois que je travaillais à l'étranger et je n'avais que 23 ans à l'époque. Je ne savais vraiment pas où m'adresser pour demander de l'aide, je ne connaissais pas mes droits et je ne savais pas comment lutter pour mes droits. Et ils ne m'ont pas permis d'appeler ma famille, ni d'appeler mon ambassade ou mes proches aux EAU. Alors, je me demandais si je pourrais un jour rentrer chez moi et revoir ma famille, si je pourrais faire un câlin à ma mère, à ma famille...

C'était vraiment dur pour moi d'être enfermée entre quatre murs sans pouvoir rien faire. Rien du tout ! C'est comme si vous pensiez que vous alliez pourrir dans cette pièce. Donc, après trois jours, mon parrain est venu et m'a fait sortir parce qu'il savait enfin qui avait pris l'argent et il m'a demandé si je voulais continuer à travailler pour lui. Mais j'avais peur et je ne me sentais pas en sécurité dans cette maison. Alors, je lui ai dit "Je ne veux plus travailler, renvoyez-moi chez moi immédiatement". Alors, depuis la prison, il a réservé mon billet d'avion, il m'a emmenée à l'aéroport, j'avais seulement mon uniforme. Donc, j'ai atterri aux Philippines avec mon uniforme et rien de plus ! En fait, j'ai juste demandé à quelqu'un si je pouvais utiliser son téléphone pour appeler ma famille. Cette fois-là, lorsque j'ai appelé ma famille pour qu'ils viennent me chercher à l'aéroport à cette heure-ci demain, ils étaient inquiets. Ils me demandaient "pourquoi ?"

Alors, je leur ai juste dit : "Je vous le dirai demain". Donc, sans rien, je n'avais pas d'argent dans ma poche parce que de la prison, ils m'ont emmenée à l'aéroport. J'ai atterri aux Philippines et, bien sûr, je me sentais en sécurité car j'étais dans mon propre pays, puis, après quelques mois, j'ai décidé de solliciter un emploi pour venir ici, au Qatar. Alors, ma mère n'était pas du tout d'accord et m'a dit que je n'irais nulle part, mais je lui ai parlé et je lui ai expliqué que je devais travailler pour mon avenir. Je ne veux pas rester ici parce que j'ai des ambitions. Je

veux un meilleur avenir pour moi et, bien sûr, pour ma famille. J'ai donc décidé de venir ici, au Qatar. Le Qatar est le deuxième pays et je pense que je peux dire que c'est un bon pays pour moi car ici, au Qatar, j'obtiens tous les avantages et les droits qui ne m'étaient pas accordés aux EAU.

Et voilà ce qui s'est passé. C'est à ce moment-là que je me suis dit qu'il fallait que je connaisse mes droits, que je connaisse mes obligations en tant que travailleuse domestique. Parce que je ne veux pas que cela m'arrive à nouveau ou à mes collègues travailleuses domestiques, alors même si j'ai tous les avantages, tous les droits, en tant que travailleuse domestique, parce que j'ai mon jour de congé et que je peux rentrer chez moi chaque année, je pense à mes collègues travailleuses domestiques. C'est pourquoi je suis ici aujourd'hui, pour parler au nom de tous .tes les travailleuses domestiques et pour leur dire qu'ils/elles ne doivent pas avoir peur de lutter pour leurs droits. Vous ne devez pas avoir peur de lutter pour ce en quoi vous croyez, car c'est notre droit. Nous sommes venu.e.s ici pour travailler et le travail domestique est un travail décent, nous devons en avoir pleine conscience. Vous ne devez laisser personne empiéter sur vos droits, tout comme vous devez lutter pour eux, car c'est ainsi que l'on gagne sa vie. Un parrain doit savoir que sa maison est notre lieu de travail et qu'elle doit être exempte de toute violence. C'est tout. Merci.

Animatrice : Absolument. Il est également si encourageant de voir des femmes qui ont vécu des situations très difficiles. Imaginez être âgée de 23 ans dans un pays étranger et vivre sous le même toit que les personnes qui vous ont signalée sous d'horribles allégations mensongères, puis être renvoyée chez vous en ne portant que votre uniforme. Quelle horreur ! Et pourtant, être ici aujourd'hui, être en bonne santé aujourd'hui, et être au premier plan pour mener les mouvements des travailleuses domestiques en faveur de leurs droits. 23 ans ! Je crois que c'est l'âge de l'enfant de Maria, n'est-ce pas ?

Maria : Vingt-cinq.

Animatrice : Racontez-nous votre parcours migratoire et quelles sont vos attentes pour vos enfants ?



La Fédération internationale
des travailleurs domestiques

Maria : Pour moi, c'est la première fois que je travaille en dehors de mon pays. Quand je suis arrivée ici, je n'avais que 33 ans. J'avais déjà trois enfants, j'étais mariée mais j'avais besoin d'assister financièrement ma famille. J'avais donc besoin d'améliorer ma situation. Quand je suis arrivée ici, j'avais devant moi un grand obstacle à surmonter. Je ne savais pas quoi faire en tant que travailleuse migrante. Je savais juste que je ferais un travail comme employée de maison, mais je ne savais pas comment le faire. J'avais cet obstacle devant moi, mais je voulais m'affirmer, être sûre que je pouvais le faire. Alors, j'ai tout appris. Tout ! J'étais nouvelle dans le travail domestique et j'ai appris à le faire en tant que travailleuse migrante. Je suis fière d'être une travailleuse domestique. C'est un travail décent et j'aime mon travail ! Le Qatar est donc mon deuxième pays.

Ce que je veux dire, c'est que je suis au Qatar depuis 2003. Donc, en 2017, la loi sur le travail domestique a été mise en œuvre et je souhaite et je prie pour que la mise en œuvre pleine de la loi qatarie soit réalisée. Ainsi, à l'avenir, si jamais mes enfants ou les enfants de ma sœur ou les enfants de mes amies venaient ici, je sais qu'ils auront une meilleure vie et qu'ils pourront avoir une meilleure expérience, un meilleur avenir. Ils ne vivront pas ce que j'ai vécu.

Animatrice : Absolument. Ils n'ont pas à vivre tout ce que vous avez vécu. Merci, Maria ! Pour conclure, Anna, pourriez-vous nous parler de votre parcours de migration. Et puisque la Journée internationale des migrants aura lieu en décembre, quel est votre message pour vos frères et sœurs migrant.e.s du monde entier ? Quelle est l'expérience par exemple, que vous aimeriez commenter de votre propre parcours et partager avec d'autres ... des personnes migrant.e.s ?

Anna : Ce que je dirai aux migrant.e.s du monde entier, c'est que rien n'est impossible si on croit en soi, si on se fait confiance, si on s'aime. Il n'est jamais trop tard pour être qui vous êtes, pour tout recommencer. Lorsque je suis arrivée ici, on m'a dit qu'il n'y avait pas de jour de repos, que je porterais l'uniforme du lundi au dimanche, mais - Dieu merci -

lorsque je suis arrivée ici, mon parrain était gentil. C'est l'agence qui m'a renseignée sur la question des droits au Qatar. Parce que ce que je pensais trouver ici, je ne l'ai pas trouvé. C'était une autre [situation]. C'était comme une révélation pour moi. Je voudrais donc dire à nos travailleurs.euses migrant.e.s qu'en ce moment, il n'y a pas d'endroit vraiment facile à vivre. La meilleure chose qu'on peut faire est de travailler dur. Et pour le Qatar, ils font de leur mieux pour lutter en faveur des migrant.e.s. Merci !

Animatrice : Merci à VOUS ! Alors, soyez qui vous êtes, soyez fiers/fières de votre travail, de votre profession, et n'oubliez pas vos consœurs, d'autres travailleuses domestiques migrantes, au fur et à mesure que vous surmontez les obstacles, pour pouvoir être avec elles et vous organiser ensemble.

Anna : Et pour les travailleuses domestiques, celles qui sont des " bonnes ", sachez simplement : votre travail est un emploi comme n'importe quel autre.

Animatrice : "Votre travail est juste un emploi comme n'importe quel autre" et c'est un travail décent qui mérite toutes les protections qui existent dans le monde. Merci beaucoup pour être venues aujourd'hui. Ce fut un grand plaisir et un honneur d'avoir pu parler avec vous. Merci beaucoup ! Au revoir !